



Assemblée générale

Distr. générale
11 janvier 2019

Soixante-treizième session
Point 176 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 2018

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/73/462)]

73/215. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation européenne de droit public

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation européenne de droit public,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation européenne de droit public à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*62^e séance plénière
20 décembre 2018*

